

DATE DE
CONVOCATION

19 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	21
Votants	26

Objet :

Conventionnement
avec le Parquet
Judiciaire d'EVREUX
protocole
d'amélioration du
partenariat entre le
parquet d'Evreux et les
élus locaux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LATOUCHE Christophe à Mme DAMERON Florence
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr JEANNE Emeric à Mr WATEL Patrik
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte à Mme VALOUR Géraldine
Mme MOURAUD Claire à Mr TANQUEREL Jean Luc

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

Mme Florence PIQUET a été élu secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif,

Vu la loi n°2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu la loi n°2021-401 du 08 avril 2021 relative à l'amélioration de l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale

Vu la circulaire NOR INT/K/07/00061/C du 09 mai 2007

Vu la circulaire NOR JUST2034764C du 15 décembre 2020 relative à la mise en place de la justice de proximité

Vu la circulaire NOR JUSD1931746C du 06 novembre 2019 relative au traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un mandat électif et au renforcement des échanges d'informations entre les élus locaux et les procureurs de la République

Considérant qu'il convient de maintenir les liens entre le Tribunal judiciaire d'Évreux, via le Procureur de la République et les élus locaux

Considérant le protocole ci-joint proposé par le Tribunal judiciaire d'Évreux

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ACTER le principe de partenariat entre la ville et le Tribunal judiciaire d'EVREUX

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoint-es à signer ultérieurement le « protocole d'amélioration du partenariat entre le parquet d'Évreux et les élus locaux », ainsi que tout document s'y afférent.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

